

Société Anonyme Société Commerciale de Brasserie Co.Br.Ha.
Société anonyme ayant fait un appel public à l'épargne
Rue Chair et Pain, 11 – 1000 BRUXELLES
Numéro d'Entreprise: 0403 567 015 TVA: n°BE 403.567.015 (RPR Bruxelles)

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mardi 31 mai 2011 à 11 heures** au siège social de la société, **rue Chair et Pain, 11 – 1000 BRUXELLES** et à l'Assemblée Générale extraordinaire qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire et qui se tiendra en présence de Maître Devijver, notaire à Kampenhout, au même endroit.

A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010.
2. Rapport du commissaire sur l'exercice 2010.
3. Communication des comptes consolidés clôturés au 31.12.2010.
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels, en ce compris l'affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de décision : décharge à donner, par vote séparé, aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat au courant de l'exercice 2010.
6. Nomination du commissaire .
Proposition de décision : renouvellement du mandat de Deloitte & Partners Réviseurs d'Entreprises , société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, représentée par Monsieur Joël Brehmen, en qualité de commissaire, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014. Les honoraires s'élèvent à EUR 47.130, indexés annuellement et hors dépenses liées à notre mission (2.991 EUR)
7. Divers

A G E N D A ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Destruction, sans diminution de capital, de 1.000 parts sociales de la société qui ont été acquises par la société conformément à l'art. 620 §1 du Code des Sociétés. Imputation de la valeur nette comptable de ces parts sociales aux réserves indisponibles constituées conformément à l'art. 623 du Code des Sociétés et diminution corrélative des réserves indisponibles.
Proposition de décision: Approbation de la décision de destruction, sans diminution de capital, de 1.000 parts sociales de la société acquises par la société conformément à l'art. 620 §1 du Code des Sociétés. Imputation de la valeur nette comptable de ces parts sociales aux réserves indisponibles constituées conformément à l'art. 623 du Code des Sociétés et diminution corrélative de la réserve indisponible.
2. Modification de l'art. 5 des statuts.
Proposition de décision: Adaptation de l'article 5 des statuts à la décision prise ci-avant de détruire 1.000 parts sociales de la société, en précisant le nombre de parts sociales qui, suite à cette destruction, représenteront le capital.
3. Coördination des statuts : donner mission au notaire Devijver de coordonner les statuts.
Proposition de décision: Approbation de la mission proposée.

Les participants à l'assemblée générale sont priés de se présenter avant 10h45 pour l'enregistrement.

Pour être admis aux assemblées, conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des sociétés, les propriétaires d'actions au porteur et d'actions dématérialisées doivent déposer, au plus tard le 24 mai 2011, leurs titres ou l'attestation établie par le teneur de comptes agréé constatant l'indisponibilité de ces titres, jusqu'à la date de l'assemblée générale, au siège d'exploitation de la société (Provinciesteenweg, 28, 3190 Boortmeerbeek) ou aux guichets d'une des banques mentionnées ci-après:

- Fortis Banque
- ING Banque
- KBC Banque
- Petercam N.V.

, qui attesteront ces dépôts à la société endéans la même période.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention de participer aux assemblées générales par courrier normal adressé au siège social de la société au plus tard le 24 mai 2011.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le Conseil d'administration